



FICHE SYNTHÉTIQUE

MESURE DE SIMPLIFICATION

Simulateur de droits « mes-aides.gouv.fr »

Mesure pour les particuliers

Ministères ou institutions porteurs : Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique

Statut : en phase d'expérimentation

Contact : Hela Ghariani - SGMAP
mes-aides.sgmmap@modernisation.gouv.fr

Enjeux principaux

Le Gouvernement a fait de l'accès aux droits une priorité. Le site « mes-aides.gouv.fr » en cours de développement permet à chacun de connaître rapidement et de manière simple les aides auxquelles il peut prétendre et d'y accéder facilement.

Description du dispositif

Le site « mes-aides.gouv.fr » est un outil qui calcule les aides – et leurs montants estimés – auxquelles l'utilisateur a droit en fonction de sa situation (familiale, logement, ressources, etc.) À l'issue de la simulation, le site propose également d'entamer les démarches nécessaires pour ouvrir ces droits : l'utilisateur peut pré-remplir directement le formulaire de demande, l'imprimer, et connaître les pièces justificatives à joindre.

Le site « mes-aides.gouv.fr » ne stocke aucune information personnelle. En fin de simulation, l'utilisateur rentre des informations personnelles (noms, date de naissance ou numéro de sécurité sociale) pour éditer les formulaires de demande qu'il transmettra aux administrations. Aucune de ces informations n'est conservée.

Aujourd'hui centré sur les aides de l'État, le simulateur mes aides comprend les prestations sociales suivantes :

- le revenu de solidarité active (RSA)
- les allocations logement
- les allocations familiales
- la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC)
- l'aide pour une complémentaire santé (ACS)
- l'allocation de solidarité spécifique (ASS)
- l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)
- les bourses du collège et du lycée

L'outil intégrera progressivement d'autres prestations, notamment locales. Une première aide de la Mairie de Paris, Paris Logement Famille (qui concerne près de 10 000 bénéficiaires par an) vient d'être intégrée au simulateur.

Avantages

Intervenants sociaux

mes-aides.gouv.fr constitue un outil de travail privilégié pour les intervenants sociaux qui peuvent, grâce à lui, proposer une simulation aux personnes qu'ils accompagnent et les guider ensuite dans leurs démarches auprès de chaque organisme (aide à la complétude des dossiers, suivi des demandes, etc.)

Organismes sociaux

Pour les organismes de protection sociale et Pôle emploi, mes-aides.gouv.fr permet d'améliorer la qualité des dossiers de demande entrants et en réduit ainsi le temps de traitement. En informant mieux l'utilisateur sur ses droits, en amont des démarches, les demandes seront plus ciblées, et le nombre de dossiers non éligibles limité. Orienter automatiquement l'utilisateur vers les formulaires et démarches adéquats permet aussi de restreindre les erreurs.

Contribuer au déploiement

Les services de l'Etat et les collectivités territoriales sont chargés de diffuser l'information sur mes-aides.gouv.fr aux :

- organismes sociaux
- associations

Outils de communication disponibles

Cette section liste l'ensemble des supports à votre disposition pour communiquer sur la mesure (logo, plaquette, vidéo, etc.)

- o [Vidéo explicative](#)
- o [Article de présentation](#)